CONTENTIEUX
à la
Bourse de Commerce à Paris
S'adresser :
Au Directeur du Bureau Central
Consultations sur tous procès. — Règlements de comptes. — Divorces et séparations
Représentation devant le Tribunal de Commerce
REPRÉSENTTION EN JUSTICE DE PIX
Recouvrements à forfait
Rédaction d'actes sous seing privé. — Vente d'Immeubles et de Fonds de Commerce

MAISON A LOUER
21, Rue de l'Église, 21
S'adresser chez M. PÉRARDEL
29, BOULEVARD DU COUCHANT, 29

G. A. BARON
Constructeur-Mécanicien
Médaille d'Or Paris 1895
TRAVAUX DE PRÉCISION
Pièces de tours sur Bois et sur tous Métaux
Installation, Neuf & Entretien d'Usines en tous genres
BICYCLETTES et TANDEMS sur Commande — LOCATION
RÉPARATION de MACHINES en tous genres
7, Rue du Chemin-de-Fer, 7
NANTERRE (Seine)
TRAVAIL A FAÇON

PIANOS & INSTRUMENTS DE MUSIQUE
G. FROMONT
Accordeur de Pianos
56, Rue du Chemin-de-Fer, 56
NANTERRE

BANQUE
à la Bourse de Commerce de Paris
Rue du Louvre
S'adresser au Directeur du Bureau central
Escompte et recouvrement sur Paris et lesdépartements
Ouvertures de crédit sur garanties
Ordres de crédit au comptantet à terme
vente au comptant
Avances sur tous titres non cotés
et livraison immédiate de titres
Ville de Paris, Crédit foncier
Obligations de chemins de fer
Vente à option des valeurs à lots
Lots Panama, bons du Crédit Foncier
Paiement de coupons à 0.25 o/o
Change de monnaies et billets étrangers

Guerre à l'Anémie!
FER GAFFARD
(Poudre de Fer sucré soluble)
LE ROI DES FERRUGINEUX
Le plus pur, le plus soluble, le plus agréable, le plus actif et le meilleur marché. — PRIX : 2f50 le Flacon
Dépôt : PHARMACIE CENTRALE du NORD, 132 et 134 Rue Lafayette, Paris, ET TOUTES PHARMACIES

INSTITUTION
F. RIOU
Etablissement libre d'Education
POUR JEUNES GENS
19, BOULEVARD DES ORMES, RUEIL (S.-&-O.
Pensionnat — Demi-Pensionnat — Externat
Préparation aux Examens — Langues Etrangères — Piano
Dessin — Gymnastique — Leçons Particulières
PARC DE 2.000 MÈTRES

USINE A GAZ DE RUEIL
PRIX DU COKE

	Pris à l'usine	*Rendu en cave*	
N° 0	fr. 40	fr. 50	Livraison à domicile dans les 24 heures de la commande
N° 1	fr. 30	fr. 40	
N° 2	fr. 20	fr. 30	
Grésillon	fr. 00	fr. 10	

Par 50 hectolitres, les prix *rendu en cave* seront diminués de 5 centimes.
Par 100 hectolitres, les prix *rendu en cave* seront diminués de 10 centimes.

Installations de gaz complètes fournies par la Compagnie

Pour 1 bec et 1 fourneau, location mensuelle ..... 1 fr. 25
Pour 3 becs et 1 fourneau, location mensuelle ..... 1 fr. 50
NOTA. — La longueur développée du tuyautage ne devra pas comporter plus de trente mètres pour chaque installation.

En plus de ces locations, l'abonné n'a à payer chaque mois *que le gaz consommé* à raison de **25** centimes le mètre cube.

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE RAPIDE
Edmond HUBY
36, rue St-Germain, 36 - Nanterre
Succursale : 22, Rue de Maurepas, à RUEIL

BILLETS DE MARIAGE
depuis 4 fr. le cent.
CARTES DE VISITE
DE BAL
de Menus & de Naissance
Cartes de Commerce en tous genres
TRAVAUX DE LUXE
NOIR & COULEURS
PERFORAGE & NUMÉROTAGE

SPÉCIALITÉ D'AFFICHES
& DE
Travaux pour la Publicité
JOURNAUX, BROCHURES, STATUTS
Comptes-Rendus, Prospectus
PRIX-COURANTS
Programmes, Circulaires
FACTURES, REGISTRES
Têtes de Lettres, Enveloppes
LIVRES A SOUCHES, MANDATS

BILLETS DE DÉCÈS
depuis 5 fr. le cent.
EN UNE HEURE
BILLETS & CARTES
DE FAIRE-PART
& DE BOUT DE L'AN
CARTES DE DEUIL
DE REMERCIEMENTS
RELIURE & BROCHURE

AVIS.— Tout abonné au *Journal de Nanterre*, a droit à la valeur de son abonnement en annonces. — Toute personne commandant des imprimés commerciaux, de même que tout officier ministériel commandant des affiches a droit à l'insertion d'une annonce une fois gratuitement.
Toute personne commandant des billets de décès pour la valeur d'au moins 10 fr. aura droit gratuitement, à un exemplaire de l'ANNUAIRE GUIDE DE NANTERRE, contenant les adresses de tous les habitants, et à une boîte du désinfectant énergique la MENTHOLEINE.

PAPETERIE & ARTICLES DE BUREAUX
GRAND CHOIX DE COURONNES FUNÉRAIRES EN TOUS GENRES
Spécialité de Couronnes pour Sociétés et Cotisations
PRIX EXTRÊMEMENT MODÉRÉS

Imp. HUBY, 36, rue Saint-Germain, à Nanterre et 22, rue de Maurepas, à Rueil

PREMIERE ANNEE. — N° 30. CINQ CENTIMES DIMANCHE 1er NOVEMBRE 1896.

DÉPOT LÉGAL Seine & Oise N° 90 1896

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDEPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISSANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE

Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal.
Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin.
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS
AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DES ABONNEMENTS, RÉCLAMES & ANNONCES
Un an..... 3 »
Réclames 1re, 2e et 3e page..... 0.40
Annonces 4e page..... 0.20

PLUS D'ÉTEIGNOIR !

Je me vois forcé à mon grand regret, d'être obligé de parler encore de moi.

Je vais le faire le plus brièvement possible, car je trouve qu'il n'y a rien d'aussi bête que d'occuper un journal de questions personnelles.

Je déclare formellement ne pas être le journal de M. Hennape, pas plus que de toute autre personnalité, le journal est à moi et moi je ne suis à personne, ni vendu, ni à vendre.

Quand j'ai fondé le *Journat de Nanterre*, la période électorale commençait, j'espère que tout le monde reconnaîtra l'impartialité avec laquelle j'ai agi.

Une fois la Municipalité nommée, je me suis mis à sa disposition, pour publier toutes les communications qu'elle aurait à faire à ses administrés, cette idée a donné lieu à une autre, c'était de donner beaucoup de publicité aux séances du Conseil Municipal, ce qui ne s'était jamais fait, jusqu'à présent (voilà le grand grief, *pas de nouveau, pas de progrès*, cela arrangeait bien peut-être certaines personnes ayant intérêt à ce que tout se passe sous le manteau de la cheminée,) et on m'a demandé de bien vouloir faire des affiches et publier les comptes rendus des séances du conseil, en utilisant la matière, si je le voulais dans mon journal.

J'ai accepté cette combinaison, parce que je crois qu'elle est appelée à être très utile et à rendre de grands services et la publicité donnée aux comptes rendus est utile en soi, aussi bien les amis que les adversaires de la Municipalité sont renseignés exactement sur ce qui se passe.

Je n'aurais pas, d'abord, accepté d'autre subvention et je prie le public de croire que cela ne me rapporte guère et si je touche 600 fr. l'année prochaine, j'en aurai bien dépensé 1000.

L'utilité du journal n'est pas à nier, quand je l'ai fondé, tout le monde se plaignait de ne rien connaître, de ne rien savoir. *La Gazette* n'avait pas de correspondant à Nanterre ou si elle en avait, ce correspondant ne lui envoyait pas beaucoup de copie, vous avez vu qu'aussitôt que j'ai paru, elle s'est mise de son côté, en quatre, pour être dans le mouvement.

Cela n'est pas un mal, il y a de l'émulation, mais ce que je trouve drôle c'est la méchanceté et l'injustice que l'on montre envers moi. *La Gazette* est-elle si bien rédigée et imprimée ? Que de fautes pourtant s'y remarquent, les noms toujours écorchés, elle n'est guère mieux corrigée que mon journal et si j'en avais le temps je collectionnerai les perles qui s'y trouvent aussi bien que dans le mien.

Tenez, sans aller bien loin, dans la critique de l'article « *La doyenne des cantinières* » (qui n'est pas de moi, pas plus que l'article « *Aux Patriotes* »). *La Gazette* laisse passer une bourde bien colossale aussi, elle met couturière (*sic*) pour cantinière, cela se ressemble-t-il ?

Mais c'est question de boutique, je veux être plus fort que cela et n'y plus faire attention, je suis lu, je suis compris, c'est l'important et *la Gazette* n'est pas au bout de sa jalousie, et de rager, car j'ai bon espoir, petit poisson deviendra grand. Enfin ! il faut en prendre son parti le *Journal de Nanterre* existe et existera toujours maintenant, en publiant ou en ne publiant pas les communications officielles de la mairie ou de la Municipalité.

Et il serait bien plus facile de faire de l'opposition que d'intéresser le lecteur avec des comptes rendus impartiaux et des rapports de commissions pourtant utiles à connaître.

Et la preuve cependant, que j'y arrive c'est que je tire maintenant à plus de 1200 exemplaires.

Quand à mes opinions politiques elles n'ont rien à voir en cela, puisque je n'en fais pas, j'ai créé un journal à Nanterre et un autre à Rueil, j'imprimerais aussi bien un journal clérical, qu'un journal socialiste, pourvu que je puisse occuper le plus grand nombre possible d'ouvriers, c'est tout ce que je demande. Si c'est cela qui me fait socialiste, et bien oui, je le suis, mais dans les tous cas, je n'exige pas de mes employés ou de mes fournisseurs qu'ils me disent s'ils sont pour M. un tel ou pour tel autre et je ne puis approuver ceux qui agissent ainsi, ils ne se feront pas de cette manière aimer davantage.

Le temps est passé ou personne ne pouvait causer et dire ce qu'on pensait tout bas, et il serait impossible maintenant de mettre un éteignoir, sur les idées de progrès et de nouveautés, qui semblent vouloir se faire jour courageusement.

Du reste les adversaires de la municipalité actuelle, eux mêmes, se servent d'un journal et de la publicité, mais fidèles à leur principes habituels, ils aiment bien mieux aller porter en dehors du pays le travail qu'ils ont à faire exécuter, et me forcent ainsi, à cause de leur ostracisme, à prendre parti contre eux, ce que je ne fais pourtant qu'avec regret, car le but que je m'étais proposé n'est pas complètement atteint.

Je voulais n'être qu'un journal de renseignements, commercial et littéraire, fait par tous et pour tous, mais devant l'abandon et la jalousie qu'ont montrés les personnes à qui j'avais les premiers parlé de mon idée de fonder un journal et qui m'ont laissé me débarbouiller tout seul, je suis bien forcé de faire comme je fais, c'est-à-dire du mieux que je peux pour renseigner le public.

E. HUBY

Union des Travailleurs

Compte-Rendu du 25 Octobre 1896

La séance est ouverte à 5 heures.

Présents 50.

On procède à la nomination d'un bureau pour cette réunion.

M. Bource est nommé président.

M. Huby, secrétaire.

MM. Dary et Plainchamp Louis, assesseurs.

Après avoir remercié l'assemblée M. Bource donne la parole à M. Hennape, pour expliquer le but de la réunion.

M. Hennape dit qu'il n'assiste pas à la réunion comme maire, mais comme simple citoyen.

C'est donc comme membre de l'Union des Travailleurs qu'il se présente, afin de répondre aux questions qui peuvent lui être posées au sujet d'une affiche de ses adversaires.

Il commence ainsi :

Après le résultat connu des élections municipales où vous nous fîtes l'honneur de nous élire Conseillers Municipaux nos adversaires *écœurés de vos succès* se sont empressés de donner leur démission des principales œuvres de bienfaisance tout en réservant d'essayer après le vote du budget de semer la division parmi les membres du Conseil.

Vous vous rappelez ce cri poussé par eux :

Cette nouvelle Municipalité ne durera pas six mois !... et nous ne reculerons devant rien pour arriver à ce résultat.

Nous atteignons bientôt le sixième mois. Ceux de nos amis qui ont cru que l'apaisement des esprits était fait, s'aperçoivent aujourd'hui qu'ils ont été leurrés par un parti qui ne peut désarmer, moins encore à cause de sa politique, que de ses intérêts et sentiments personnels.

Froissés dans leur amour propre de ne plus être les dispensateurs des services publics, ils ne pouvaient souffrir en effet d'être relégués dans l'ombre.

Ces diverses causes les ont réunis dans un même sentiment et vous les voyez se grouper pour se partager des *rôles à vers* afin de livrer combat.

Comme preuve de ce que j'avance je vous donnerai connaissance des diverses lettres qui ont été envoyées au maire au sujet de la question qui leur tient tant à cœur : la dépense de 100.000 francs votée légèrement, dépense qui profiterait surtout aux membres qui ont pris l'initiative de la réunion privée du mercredi dernier 21 octobre à la salle Tragin.

Je vous communiquerai également les réponses.

Vous reconnaitrez aisément, par la diversité de ces réponses que chacun avait d'avance son rôle tracé ; aussi ne serez vous pas étonné de retrouver à la réunion privée la même tactique à laquelle ils nous ont habitués.

Ces lettres serviront de base à la discussion.

Vous voyez en vedette MM. Gauss et Denis, puis *MM. Brunet, de Colombier, Hébert, Bergevin, Bizot, Bois-Glavy et Danton.*

Vous avez vu sur les murs de Nanterre, la lettre de M. Gauss, et vous y avez vu également la réponse qui y a été faite par votre serviteur, agissant comme Maire.

M. Gauss *le principal intéressé* dans cette dépense de 100.000 francs, et organisateur de la réunion, ainsi qu'il résulte du procès-verbal, a fait une allocution dit *la Gazette de Neuilly*, allocution chaleureuse, si nous lisons le compte rendu, pour rappeler un fait particulier, dont son livreur a été victime. Un jour au passage à niveau ; ses chevaux effrayés par le sifflet du chemin de fer, auraient fait reculer son camion qui se serait jeté sur la devanture du prédécesseur de M. Levêque.

Aussi M. Gauss est-il partisan de la *suppression des passages à niveau.*

C'est pourquoi, il demande qu'on fasse passer les lourds camions, *sur la voie qui longe sa propriété* et pour de là traverser la voie du chemin de fer.

Mais, si M. Gauss est partisan de la suppression des passages à niveau, pourquoi se hate-il de demander que les lourds camions venant de la rue du Chemin-de-Fer, viennent *brusquement* tourner ce boulevard.

Pourquoi, ne veut-il pas laisser à la nouvelle admiristration le soin d'examiner par les ingénieurs compétents du Conseil, s'il ne serait pas plus facile de supprimer le passage à niveau *à la gare même*, et faisant ce qu'il demande pour le boulevard du Nord.

La dépense qui en résulterait, pourrait peut-être être bien moins coûteuse, et pour la commune et pour le département.

La dépense totale pour ce qu'il désire serait dit-il de *100.000 francs*, du moins, elle a été annoncée pour ce chiffre, mais, M. le Maire d'alors, M. Bizot, lorsqu'on lui a demandé s'il garantissait que cette dépense *n'excèderait pas 100.000 francs*, répondait c'est l'X, or, l'X c'est l'inconnu !... voilà la réponse faite lors de *l'avant projet accepté en novembre 1895* par le Conseil municipal.

N'aurait-il pas l'intention aussi de supprimer le boulevard pour le remplacer par une route ?...

Et M. Gauss n'aurait il pas aussi l'intention de demander que le terrain qui longe sa propriété, terrain *d'une grande valeur*, et que la commune lui concède à titre gratuit depuis quelques années (5 francs par an), soit affecté au dit chemin, afin de le laisser ainsi, *sans bourse déliée*, en bordure de la voie carossable ?...

Je ne parle que de ces deux objections qui ont bien leur valeur dans l'état actuel ; quant au projet en lui-même, *MM. les Ingénieurs seuls compétants en la matière*, se prononceront à ce sujet en

connaissance de cause, lorsque les plans et devis seront entre leurs mains.

Tout ce que je puis affirmer, c'est qu'aucune pièce de ce genre n'existe à la mairie et n'a été soumis au Conseil.

La question de possibilité de suppression de passage à niveau est donc à l'étude.

M. Gauss semble ne se préoccupper que des lourdes voitures; mais il y a aussi les piétons, qui sont dignes d'intérêt.

Une passerelle comme cela se fait sur le parcours de la ligne pourrait donner de grands avantages aux passants qui traverseraient ainsi la voie.

Et j'attends la discussion du projet pour appeler sur ce point l'attention du Conseil.

Je me propose également après la reponse des ingénieurs, au cas où ce projet serait impraticable, mais toutefois sous réserve de la question budgétaire, de faire examiner mon ancien projet consistant à une percée pour les piétons de façon à mettre en communication les deux voies et continuer ainsi le boulevard du Nord jusqu'à la Seine.

En laissant ainsi le prolongement actuel du boulevard du Nord, à l'état de boulevard tel qu'il est actuellement, M. Gauss pourrait avoir accès sur le boulevard en achetant à la commune, la partie de terrain qu'il occupe actuellement gratuitement.

Cette acquisition pourrait peut être compenser la dépense d'ouverture sous la voie et ainsi la commune pourrait peu-être éviter une dépense de 100.000 francs.

En disant 100.000, je parle pour les gens qui connaissent les affaires de budget. — Car 20.000 incomberont à la commune et 80.000 au département. Aussi ceux qui disent: celà ne coutera pour la commune que 20.000 francs se trompent. — Il sortira bien de la caisse communale 20.000 francs; mais les 80,000 de la caisse départementale, pensent-ils que ces fonds ne proviennent pas en partie des recettes des contribuables de la commune?

Resterait alors à voir si le département, je le répète encore une fois, en présence de cette dépense n'ajournerait pas encore l'exécution du projet de repavage de la rue du Chemin-de-Fer, ces messieurs semblent l'oublier, il nous a été promis pour 1898, si les fonds départementaux le permettent et ce travail est d'absolue nécessité dans l'intérêt général du pays.

M. Gauss parle de la future gare, il dit qu'il est autorisé à dire qu'il n'y aura pas de déplacement de gare; nous serions bien aise de connaitre par qui il a été autorisé.

Je suis autorisé aussi à rappeler qu'il n'y a pas plus de trois mois, dans les bureaux d'un des chefs de la Compagnie de l'Ouest, en présence des maires de Neuilly et de Puteaux, il a été parlé incidemment de la gare de voyageurs et il était question de la mettre du même côté que celle de Rueil, Chatou, Le Vésinet, le Pecq.

M. Gauss aurait dû parler également de l'égout et de l'effet produit par sa suppression.

A ce moment, M. Gambon, dit de Barodet, interrompt violemment l'orateur et se livre à un tapage effrayant, il est constaté que cet homme est entré avec une lettre adressée à une autre personne. On le prie de sortir, il résiste furieusement, et frappe même, lâchement M. Nézot Laurent, un homme beaucoup plus âgé que lui, alors une partie de l'assemblée, furieuse à son tour, se jette sur lui, et lui administre une correction très méritée. De plus il est constaté que cet homme était dans un état d'ébriété des plus marqués, mais cela n'excusait pas sa conduite des plus grossières.

Devant ces faits, la réunion ne pouvant se continuer utilement, elle est remise à mardi soir, et la séance est levée à 6 heures.

M. Gambon, serait venu, parait-il faire des excuses le lendemain, lorsqu'il n'a plus été sous l'influence de la boisson.

CAISSE DES ÉCOLES

Assemblée générale du 27 Octobre 1896

La séance est présidée par M. Hennape, maire, président.

Il ouvre la séance et donne la parole au trésorier qui donne connaissance de la situation financière au 30 septembre 1896.

Nous publierons la situation financière dans notre prochain numéro, ainsi que les quelques détails qui ont suivi.

M. le Président met ensuite aux voix l'approbation des comptes.

Personne ne présente d'observation et les comptes sont approuvés à l'unanimité.

M. le Président fait donner connaissance du rapport sur le fonctionnement de la cantine scolaire, pendant l'hiver dernier.

M. le Président met aux voix l'adoption du rapport et propose que des remerciements soient votés à M. Marcq, ancien directeur de l'école, pour les bons soins qu'il a toujours apportés à la cantine scolaire depuis l'année 1886, époque à laquelle elle a été créée par l'administration municipale et placée sous sa direction.

Le rapport est adopté et de chaleureux remerciements sont votés à M. Marcq.

Nous publierons également ce rapport dans notre prochain numéro.

M. le Président invite M. Giraud, directeur de l'école des garçons, à lire à l'assemblée son rapport sur les cours supplémentaires spéciaux, relaté par nous dans un prédédent numéro.

M. Giraud, après la lecture faite, regagne sa place au milieu d'applaudissements répétés.

M. le Président annonce à l'assemblée qu'il va être procédé à l'élection de trois membres du comité, au scrutin de liste, en remplacement de M. Etévenard, membre sortant et rééligible et de MM. Proust et Rochat, démissionnaires.

Avant de passer au vote, M. le Président fait remarquer que M. Hébert est démissionnaire depuis le courant de mai qu'il n'a pas retiré sa démission, qu'en conséquence il n'a pas reçu de lettre de convocation pour la présente assemblée générale. Il assiste à la réunion parce-qu'il a apporté une feuille d'adhésion à la Caisse des Ecoles à M. Bidron, trésorier, et exigé de lui une quittance sous certaines menaces si on ne lui donnait pas ce qu'il demandait.

— M. le Président dit qu'il est d'usage, en pareil cas, que toutes les adhésions soient reçues et communiquées au comité pour l'admission des sociétaires, qu'agir autrement c'est s'exposer à des surprises ayant des conséquences fâcheuses.

— M. Bizot répond qu'il ne fallait pas que le trésorier reçoive les fonds et il ajoute que *les statuts étant muets à cet égard*, M. Hébert est dans son droit de se considérer comme membre adhérent, ayant payé sa cotisation (1), et comme tel il est éligible.

— Le Président ajoute que M. Hébert a dans ce cas payé deux cotisations dans l'année.

— M. Hébert dit n'avoir payé que la dernière cotisation.

— M. le Président lui répond qu'alors il est étonné qu'il ait donné sa démission sans avoir payé sa cotisation.

— Le Président fait encore remarquer que la candidature de M. Hébert paraît d'autant plus bizarre que comme ancien démissionnaire l'assemblée est précisément appelée à le remplacer.

Au premier tour de scrutin, *32 votants*, ont obtenu : MM. Etévenard, 27 voix élu, Rochat 14, Hébert 14, Bizot 13.

(1) Nous avons remarqué dans la salle, près de M. Bizot, M. Vincent qui est dans le même cas que M. Hébert.

Au 2e tour, *33 votants*, ont obtenu : MM. Bizot 20 voix élu, Hébert 15, Caroni 15, Rochat 10.

Au 3e tour, *33 votants*, ont obtenu : MM. Hébert 15 voix, M. Caroni 14.

A l'appel de ce nombre M. Hébert dit que les statuts portent qu'au 3e tour la majorité relative est de droit.

En conséquence, M. Hébert est nommé membre du Comité.

En présence de ce vote M. le Président fait toutes ses réserves sur la validité de cette élection.

Il est ensuite procédé à l'élection d'un membre du comité en remplacement de M. Bauby, démissionnaire, membre sortant en 1897.

33 votants, ont obtenu MM. Caroni, 20 voix élu. Delaunay, 8 voix.

Il est enfin procédé à l'élection d'un membre en remplacement de M. Hébert, démissionnaire, sortant en 1898.

Au 1er tour, *33 votants*, ont obtenu : MM. Delaunay, 13 voix; Beaudé, 11 voix.

Au 2e tour, *33 votants*, ont obtenu : MM. Beaudé, 19 voix, élu; Delaunay, 13 voix.

Le Comité se trouve ainsi composé; MM. Hennape, Etévenard, Gaspart E., Bouteloup, Descartes, Bidron, Hébert, Bizot, Caroni et Beaudé.

La séance est levée ensuite et le Comité s'ajourne à la semaine prochaine, sur convocation, pour élire son bureau.

CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION OFFICIEUSE

Le Conseil s'est réuni dernièrement sur la demande du Maire, lequel désirait savoir s'il devait répondre officiellement aux protestataires soit en son nom, soit au nom du Conseil.

Il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu d'y répondre.

Qu'en effet, les Electeurs leur avaient accordé toute confiance pour gérer les finances de la commune, qu'ils n'avaient qu'à faire leur devoir, sans se préoccuper des protestations de ceux que le suffrage universel avait évincé et jugé.

MONSIEUR LE MAIRE

Le rédacteur des protestations doit avoir l'habitude de se servir de l'expression de *Monsieur le Maire*. Il les ménage si peu qu'il l'applique à chaque instant c'est ainsi qu'à la réunion de la salle Tragin, Monsieur Bizot n'était appelé par lui et son groupe que du nom de « *Monsieur le Maire* ».

A MONSIEUR SIC

de la Gazette

Le Tribunal correctionnel de mercredi dernier a-t-il changé la nature du journal *la Gazette de Neuilly*?

Celà parait être puisque cette fois, elle prend le devant pour publier les réponses des adversaires.

RÉFLEXION D'UN LOUSTIC

Les écœurés ont fait paraître dernièrement une affiche verte, affichant ainsi leur espérance. Il faut croire qu'il commencent à rire jaune, car avec leur seconde protestation signée des 13 qui revendiquent les responsabilités des actes de l'ancien conseil, ça change de couleur : de verte elle est maintenant jaune.

NÉCROLOGIE

Mardi 27 courant, à 1 h. 1/2, les nombreux amis de la famille de M. Diehly, boulanger, rue St-Germain, étaient réunis pour accompagner à sa dernière demeure la compagne de son frère Grégoire, décédée subitement à l'âge de 56 ans, à son domicile, à Aubervilliers.

Mme Diehly était depuis longtemps Présidente de l'Association des Dames Françaises d'Aubervilliers, et dans l'exercice de ses fonctions délicates, elle avait réussi à s'attirer la sympathie et l'estime de toutes les sociétaires.

Le service religieux a eu lieu à l'église de sa localité, et une foule nombreuse y assistait pour témoigner ainsi de leurs regrets pour la défunte.

Le service terminé le corps a été transporté à Nanterre, pour être inhumé dans le caveau de famille.

Le cortège funéraire était suivi de toutes les sociétaires et de nombre d'amis, tant d'Aubervilliers que de Nanterre.

M. Porcé, ancien maire d'Aubervilliers, ancien conseiller général et ami intime de la famille, a prononcé au cimetière, au nom de Mme David, présidente de l'Association des Dames Françaises que l'émotion empêchait de parler, une allocution touchante, dans laquelle il a rappelé les services rendus à l'Association par Mme Diehly, et a exprimé les regrets de tout le monde, aussi bien des sociétaires que de ses nombreux amis.

En lui adressant un dernier adieu, il a ajouté que le nom de la défunte ne s'oubliérait jamais et que sa mémoire rappellera toujours et à tous la grande devise : Honneur, trévail et probité.

Les témoignages d'estime et de sympathie apportés, seront sans doute un adoucissement à l'affliction de la famille si cruellement frappée.

Nous nous permettons d'y joindre l'expression de notre profond sentiment de condoléance.

E. H.

U. C. N.

L'Union cycliste Nanterrienne a fait courir dimanche dernier son épreuve de classement.

Le départ a été donné à 2 h. 5' place de la fête, par M. Georges Bizot, président, juge aussi à l'arrivée rue Bérenger.

M. Masse. délégué du T. C. F., prenait les temps.

M. Favre, trésorier, vice-consul de l'U. V. F., était commissaire au virage à Bezons.

M. Liberge, secrétaire, était au passage à niveau à Sartrouville.

Le trajet à effectuer comportait, sur une longueur de 36 kilomètres, le parcours de Nanterre à Bezons et retour par le Pecq, Sartrouville et Houilles.

Neuf concurrents sur 15 engagés se sont présentés au départ.

Le contrôle au virage de Bezons donna les résultats suivants :

1ers MM. Eugène Huret et Maxime Saillot, en 28' 30".

3e Georges Durand, en 31' 45".

4e François Duval, en 32' 10".

5e René Bizot, en 34' 50".

6e François Rémaud, en 42' 30".

Les trois autres coureurs avaient abandonné.

Ce premier parcours de 18 kilomètres effectué en moins d'une demi-heure par les deux coureurs de tête cousins du grand coureur de fond Constant Huret, représente une vitesse de plus de 37 kilomètres à l'heure, ce qui est magnifique vu le mauvais état des routes.

Au retour, après avoir lutté contre un vent très violent, les coureurs ont été forcé de ralentir l'allure et le contrôle d'arrivée a enregistré les résultats suivants :

1er Eugène Huret, en 1 h. 14' 50".

M. Eugène Huret, le sympathique vétéran et capitaine de route de l'U. C. N., est proclamé champion pour l'année 1896.

2e Maxime Saillot, en 1 h. 14' 55".

3e François Duval, en 1 h. 28' 10".

4e Georges Durand, en 1 h. 28' 25".

5e René Bizot, en 1 h. 38'.

6e François rémaud, en 1 h. 55'.

Cette course est un succès pour notre jeune société, qui compte déjà plus de 50 membres actifs et membres honoraires.

COMITÉ DES DAMES FRANÇAISES

DE NANTERRE

Le comité des Dames françaises nous informe que la première conférence d'ouverture sera faite par M. Paul Morel, avocat à la cour de Paris.

Elle aura lieu le Vendredi 6 novembre à 8 heures 1/2 du soir, dans la grande salle de la Mairie de Nanterre, mise gracieusement à la disposition du Comité par la Municipalité.

Sujet de la Conférence

Œuvre des Dames fraçaises.

Souvenirs de 1870.

Cette conférence ne s'adresse pas seulement aux membres de l'Association. Toutes les personnes qui voudront y assister seront admises gratuitement, sans autre invitation.

NOUVELLES LOCALES

Accident. — Madame Pérouelle, originaire de l'Yonne, qui arrivait le 27 au soir, par le tramway, vers 10 h. 1/4 pour assister le lendemain, aux obsèques de son fils, habitant au 80 rue Sadi-Carnot, s'est fait écraser 3 doigts du pied droit, en descendant a la halte du Vieux-Chemin avant l'arrêt complet du train.

Obstruction d'une bouche d'égout — Le 25 octobre, vers 9 heures du matin la bouche d'égout située rue du chemin-de fer, au coin de la rue Volant. s'est trouvée bouchée. Aidée d'un cantonnier, l'appariteur a passé 2 heures pour pouvoir la débocher.

Cette obstruction à été produite par l'introduction dans la bouche d'égout de débris de paille, etc., par un voisin qui a été prié de ne pas recommencer à l'avenir.

Extrait des Petites-Affiches

Divorce entre M. Eugène Chaillou, ouvrier platrier, sans domicile connu, et Mme Chaillou, née Manceau, 50. rue Saint-Germain.

Divorce entre M. Gilles, cité de Neuville, chemin des Roses, et Mme Gilles, née Pasquet, 179, avenue de Neuilly, à Neuilly, au profit du mari.

Divorce entre M. Goublot, 22, rue de Chanzy, et Mme Goublot, née Meunier, internée à l'asile de Villejuif, au profit du mari.

Vente par M. Cochin à M. Jalvé, d'un matériel de blanchisseur, 59, rue de la Croix, poss. 1er novembre.

ETAT-CIVIL

Naissances – Siclet Maurice, r. du Quignon, 2. Dary Augustine, rue St-Germain, 71. Guil'emin Simone 52, rue du Chemin-de-Fer. Heidet Simone 11, b. du Nord.

Mariages. — M. Leroche à Paris et Mlle François à Nanterre.

Décès. — Mlle Lauff, 82 ans rue St-Denis, 5. M. D'Or, 42 ans, rue du Chemin-de-Fer, 12. M. Pirouelle, 46 ans, rue Sadi-Carnot, 80. M. Briquet, 60 ans, 77, rue du Chemin-de-fer.

UN CRIME AU PETIT-COLOMBES

Un crime a été commis hier matin, 26, boulevard du Havre, au Petit-Colombes, commune de Colombes, dans des circonstances particulièrement émouvantes :

A cette adresse, sur la route très fréquentée qui conduit de Paris à Maisons-Laffitte, se trouve avant le pont de Bezons, un débit de vins, tenu par une demoiselle Vauvert, âgée de vingt-sept ans, originaire de Champ-du-Boult (Calvados)

Cette personne était de mœurs un peu légères et tenait seule son débit.

Il y a quelque temps, un ouvrier de l'usine des téléphones Menier, à Bezons, avait fait sa connrissance à la fête de cette localité et était venu louer une chambre chez elle.

Quoique Félix Bruyère, c'est le nom de cet ouvrier, fût marié et en instance de divorce, il fit une cour très assidue à Ernestine Vauvert et réussit à se faire agréer.

Mais la semaine dernière un charbonnier des environs réussit à le supplanter en promettant à Ernesine Vauvert de l'épouser.

Bruyère fit une scène si violente à ce sujet à la jeune femme que celle-ci, prise de peur, alla coucher jeudi soir chez des amis, laissant le jaloux seul maître du logis.

Bruyère partit pour Paris par le train de 5 heures 30 du soir, acheta rue Saint-Lazare un revolver de 7 millimètres, le fit charger et revint au Petit-Colombes.

Vendredi matin, quannd Ernestine Vauvert vint ouvrir la boutique, Bruyère la somma à nouveau de revenir avec lui et devant son refus tira sur elle quatre conps de revolver qui l'atteignirent à l'œil, à l'oreille, à la tempe et à la joue gauche.

La malheureuse tomba, respirant encore.

Avec un sang-froid inouï, Bruyère pénétra dans la cuisine, choisit un couteau à manche de fer long de vingt centimètres, l'aiguisa avec soin et revint trancher littéralement le cou de la fille Vauvert. La tête ne tenait pour ainsi dire plus au tronc.

Son forfait accompli, l'assassin monta à sa chambre, se lava les mains, se changea complètement, puis il se tira à la tête les deux derniers coups de son revolver, mais ne réussit qu'à se blesser légèrement.

Toujours avec le même sang-froid, Bruyère se rendit chez le docteur Delachèze, au Petit-Colombes, pour se faire panser.

Ses réponses embarrassées éveillèrent l'attention du médecin qui fit prévenir M. Baube, commissaire de police de Courbevoie.

Tandis que celui-ci arrivait en hâte chez le Docteur Delachèze et arrêtait Bruyère, son secrétaire, M. Ferron, accourait à bicyclette, boulevard du Havre, 26, accompagné de l'agent Rith, sur un avis donné par les gendarmes de la Garenne-Bezons que des voisins avaient été chercher.

Bruyère n'hésita plus alors à avouer son crime, et ne manisfesta pas le moindre repentis lors de sa confrontation avec la victime.

— C'est ma femme, a-t-il dit, qui sera la plus contente de tous.

Faisant ainsi allusion au divorce que celle-ci avait demandé.

Félix Bruyère, âgé de trente-trois ans, est né à Nanterre; il est père d'un enfant dont sa femme a la garde.

Aussitôt après les constatations légales et l'examen de la victime par le docteur Bonnecaze, M. Baube a fait transporter le cadavre d'Ernestine Vauvert à la Morgue dans un fourgon des pompes funèbres.

Se débit de vins a été fermé et les scellés ont été apposés.

Ce drame sanglant a produit une émotion très vive à Bezons, Argenteuil et Colombes, où Bruyère et la fille Vauvert étaient très connu, et à Nanterre, où les parents de Félix Bruyère et de sa malheureuse épouse, sont parfaitement estimés.

Le Chirurgien-Dentiste

J. BERCUT

de la Faculté de Médecine de Paris

Professeur à l'Ecole Dentaire

a l'honneur d'informer le public et sa clientèle qu'il recevra régulièrement à

NANTERRE

Tous les Jeudis de 1 h. à 6 h.

82, Rue du Chemin-de-Fer

au 1er étage

(en face la gare)

PRIX MODÉRÉS

GRAND SUCCÈS

Les vins de **propriétaires,** *blancs et rouges, garantis naturels, se vendent à la pièce et au litre, chez* **M. GARRETTE, 5, rue du Chemin-de-Fer, à NANTERRE.**

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

UNE OCCASION UNIQUE

Dans son dernier numéro qui contient d'adorables dessins de *Willette, Henri Pille, Hermann Paul, Rassenfosse, Maréchal, Dumont, etc.*, le *Courrier français* annonce qu'il enverra franco, encartées dans un numéro, quatre affiches différentes, en couleur, de CHÉRET, format demi-colombier, contre deux francs en timbres-poste adressés au *Courrier français*, 19, rue des Bons-Enfants, à Paris. C'est une occasion véritablement unique dont les amateurs feront bien de profiter.

LIQUIDATION

pour cause de

Fin de BAIL

des Grands Magasins du

PONT-NEUF

Rue du Pont-Neuf, No 4, No 6, No 8, PARIS

Sept Millions

de VÊTEMENTS pour Hommes

Jeunes Gens & Enfants

VENDUS A TOUT PRIX

Ouverture de la Vente, le

Samedi 17 Octobre

DEMANDER le CATALOGUE

Rue du Pont-Neuf, Nos 4 6, 8

PARIS

LES INONDATIONS

La Crue de la Seine

La Seine est maintenant étale et semble portée à la baisse, en effet la crue de la Marne est terminée définitivement.

Cependant la Seine doit atteindre aujourd'hui ou demain des cotes inattendues à Paris, elle montera, au Pont-Royal, jusqu'à 6 m. 50, cette crue devra donc être rangee parmi les grandes crues, mais non parmi les désastreuses: il faudrait pour cela qu'elle atteignit 6 m. 87 au dit Pont-Royal.

La recrudescence annoncée est due à une subite montée du Grand-Morin et de l'Yonne, ainsi que de leurs affluents.

L'Yonne surtout est menaçante, ainsi qu'en témoigne le télégramme suivant:

Auxerre, 29 octobre.

Les rus de Vallan et de Rantheaume ont inondé tout un quartier de la ville. Les pertes sont considérables.

FEUILLETON

(7)

Les Récits comiques

LA MORSURE

par

Philippe TONNELLI

— Voyons, voyons, soyons sérieux, fit Lardeck en se dégageant, je viens d'en apprendre de belles; vous avez été giflés, tous deux.

— Oh! giflés, quelle bonne blague. Non, mon ami, nous n'avons pas été giflés, dit Célestin en riant. Une farce, mon cher, une grosse farce que nous avons voulu jouer à Caroline.

— Une vraie « galejade », fit à son tour Léonard, en frappant sur le ventre de Célestin.

— Cependant, cette marque? sur la joue.

— Ça?... c'est moi-même qui me la suis faite. Tiens, regarde ma main, Lardeck, elle est encore enflée du coup.

— Regarde la mienne, ajouta Léonard, elle est boursouflée, on dirait même qu'il y a des ampoules.

— Mais vous êtes toqués!

— Nous, toqués!... nous sommes tout bonnement rigolos, voilà tout, dit Léonard.

— Tout ce qu'il y a de plus rigolboches, ajouta Célestin, en faisant une mine comique.

— Mais ils ont perdu totalement la tête! fit Mme Picaud en regardant Lardeck qui ne savait que dire.

— Oh! papa, vous nous avez fait pleurer.

— Ma pauvre fille! s'exclama aussitôt Léonard en embrassant Octavie sur le front.

— Comment, vous faites pleurer Octavie! Ah! c'est mal, très mal, fit Lardeck contrarié.

— Excessivement mal, mon ami, ajouta d'un air pincé Mme Picaud en s'adressant à son mari.

— Bah! cela n'est rien, dit Célestin un peu gêné. Allons, allons déjeuner, cette farce m'a mis en appétit.

— Il n'y a franchement pas de quoi, répondit sa femme en haussant les épaules.

Une heure après, tout le monde riait à table de la grosse farce des deux vieux lascards, ce qui faisait dire à Lardeck :

— Mille sabords! si j'avais été là, moi aussi, je me serais flanqué un bon coup de poing pour rigoler de même.

Il vida son verre, puis il reprit :

— Pourquoi ne m'avez-vous pas attendu?

— Tu es encore à temps, mon vieux. Tu n'as qu'à aller dans le jardin, au fond, à droite.

Célestin pinça vivement Léonard sous la table et dit d'un air enjoué :

— Allons, assez mes enfants, de cette histoire; la prochaine fois nous ne ferons plus pleurer la petite.

— Notre chère petite! ajouta Léonard, attendri.

Octavie quitta la table et alla au salon pour continuer ses gammes sur le piano.

Les trois amis causaient du temps passé.

— Tiens, à propos, dit Célestin en se frappant le front, j'ai lu dans un journal que le roi nègre, que nous avions baptisé Chocolat, est mort.

— Ah! firent à la fois les deux amis.

— Il a été empoisonné par sa femme Kokorikette.

— La reine qui t'a donné la grosse pipe? demanda Caroline.

— Elle-même.

— Est-il possible, bonne Mère! que des femmes assassinent leur mari.

— C'est bien fait, Mme Picaud, dit Léonard, le roi Chocolat était un mauvais coucheur et certes, Célestin ne doit pas regretter sa mort, hein?

— Oh! non, par exemple, fit ce dernier, j'en porte encore la marque de ce vilain moricaud.

— Ah! cré mille bon Dieu! s'exclama Lardeck en frappant sur la table, fallait-il être assez pompette pour se laisser maltraiter de la sorte par ce malblanchi qui ne voulait pas laisser emporter ta marchandise de noirs, sous prétexte que tu l'avais carroté de 42 nègres dans le compte?

— Non, je n'étais pas pompette, répliqua Célestin, j'étais tout simplement gai ce jour-là. Le tafia m'avait rendu assez folâtre vis-à-vis de Kokorikette la reine, qui riait à se tordre; et pleine d'enthousiasme de ma folichonnerie, elle m'offrit sa pipe royale. Chocolat, son époux, trouva cette politesse peut-être exagérée, car pris subitement d'un accès de rage, il me mordit là où vous savez.

— Il était donc jaloux, le vieux tigre, fit Caroline en riant.

— Ah! voilà le fin mot de l'histoire, brigand, ajouta Lardeck. Tu faisais la cour à sa femme.

— Moi? Je m'en serais bien gardé.

— Et pourquoi pas si elle était jolie, dit à son tour Léonard.

— Non, non, reprit vivement Célestin. Je suis correct avant tout. D'ailleurs Caroline m'a déjà apprécié, pas vrai?...

Cette dernière sourit en manière d'acquiescement.

— Tu es donc un innocent? fit narquoisement Lardech.

— Innocent, toi!... ajouta Léonard, on te connait, vieux rat.

Célestin se rengorgea, puis il dit d'un air sérieux :

— C'est égal, Chocolat s'est très mal conduit à mon égard.

— Est-ce que tu as gardé la cicatrice de la morsure qu'il te fit dans le bas... des reins?

(*à suivre*).

(1) Reproduction autorisée uniquement dans les journaux ayant un traité avec la *Société des Gens de Lettres*.